

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 23 novembre 2023

Approbation de l'ordre du jour

I) Présentation et vote du Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif 2023 fait ressortir à la section de fonctionnement et d'investissement les résultats suivants :

Section de fonctionnement:

Résultat de clôture de l'exercice - 64 330.63 €

Section d'investissement:

Recettes – résultat antérieur reporté 10 623.68 €

Résultat de clôture de l'exercice 10 623.68 €

Le compte administratif 2023 vous sera soumis au vote lors de la réunion

II) Vote du Compte de Gestion 2023

Le Compte de Gestion 2023 de la Trésorerie Principale de Beauvais Municipale dont les résultats sont en concordance avec ceux du compte administratif vous sera soumis au vote.

III) Affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 seront repris au budget primitif 2024 de la façon suivante :

➤ **Section de fonctionnement – Dépenses**

D002 « déficit de fonctionnement reporté » 64 330.63 €

➤ **Section d'investissement – recettes**

R001 « solde d'exécution positif reporté » 10 623,68 €

IV) vote de la cotisation 2024

Son montant est de 0,40 € par habitant, il faudra décider, lors de la réunion, de son montant pour l'année 2024. Il sera proposé de maintenir ce montant.

Le complément de cotisations sera réclamé au conseil départemental en fonction du besoin en trésorerie qui se présenteront.

V) Examen et vote du projet de budget primitif 2024

Nous vous présenterons au vote un budget calculé sur les 12 mois de l'année pour ne pas créer de nouvelle contrainte. L'excédent probable que nous dégagerons sera réparti selon la clé de répartition votée lors du dernier conseil syndical et par vos assemblées délibérantes.

VI) Ligne de Trésorerie

Afin de pouvoir assurer les charges en attendant la vente des locaux en avril, il a été demandé au Crédit agricole de rouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000€ soit avec les 80 000€ toujours débiteurs, soit un montant total de 130 000€

VII) Location Espace de Travail

La vente des locaux ayant lieu en avril, il nous faut trouver une solution quant au transfert des bureaux dans un local jusqu'à la dissolution définitive. Nous vous demanderons d'autoriser Monsieur le Président à signer un éventuel futur contrat de location.

VIII) Informations diverses